

AONI 01/DDIP/2017

LOT N°01 : MACHINE D'ESSAI UNIVERSELLE

REPONSES D'ELECTRO-INDUSTRIES :

QUESTION 01 : Le type de compression : sphère ou disque, le diamètre ?

REPONSE 01 : le type de compression :

Pour le besoin actuelle de notre entreprise (détermination du facteur d'entassement sur la tôle magnétique), un dispositif de compression en acier trempé composé de deux disques (inferieur et supérieur) de diamètre 150 mm est suffisant, mais dans la perspective d'intégrer d'autres essais de compression sur une variété de matériaux plusieurs dispositifs normalisés sont proposés par les fabricants de machines de traction dans la partie accessoires de leurs catalogues.

QUESTION 02 : La force max. en flexion?

REPONSE 02 : la force max de flexion :

Sachant que la capacité de la machine est exigée dans notre cahier des charges (300 KN), les dispositifs de flexion normalisés et spécifiques à chaque matériau exemple (métaux selon DIN 50111 Plastique selon ISO 178) doivent être dimensionnés par le fabricant de la machine pour répondre à la capacité de 300 KN ainsi qu'aux exigences normatives en vigueurs.

Nous vous proposons dans le cas de l'essai de flexion des métaux et dans la mesure du possible l'adaptation du dispositif disponible au laboratoire utilisé avec l'ancienne machine de traction.

Nb : les différents dispositifs de flexion doivent être indiqués dans la documentation fournie par le fabricant dans la partie accessoires.

QUESTION 03 : La force max. de serrage des mordaches en traction pour chaque type d'éprouvettes?

REPONSE 03 : la force max des mors d'amarrage des éprouvettes :

Cette force peut être définie par le fabricant de la machine sachant que dans notre cahier des charges nous avons précisé :

- La force maximale de la machine qui est de 300 KN ;
- La forme des éprouvettes cylindrique ou plate selon ISO 6892-1 ;
- Les plages des dimensions des éprouvettes ;

Par conséquent, cette force doit être définie par le concepteur de la machine selon les paramètres ci-dessus ainsi que selon la géométrie des mors d'amarrage (surface active, état de surface ,etc....) adoptée par le fabricant.

Nb : la force des mors d'amarrage des éprouvettes, doit être réglable par l'opérateur de la machine dans le cas ou celle-ci est générée par un système hydraulique.

QUESTION 04 : Extensomètres :

a-pour les éprouvettes métalliques cylindriques ou plates selon les longueurs initiales et finales indiqués dans le cahier des charges (pages ¾) : ces Extensomètres sont destinés que pour la compression?

b-pour les éprouvettes en polymères en forme altère selon les longueurs initiales et finales indiqués dans le cahier des charges (pages ¾) : ces Extensomètres sont destinés que pour la traction ? La forme des éprouvettes cylindriques ou plates ?

REPONSE 04 : Extensomètres :

- a- Les extensomètres pour éprouvettes métallique comme indiqués à la page (3/4) du cahier des charges, sont destinés à la traction avec L_f : la course de l'extensomètre.
(Le système de fixation de l'extensomètre sur l'éprouvette doit être adaptable selon sa forme plate ou cylindrique).
- b- Les extensomètres pour éprouvette en polymères sous forme d'altère (plate) comme indiqués à la page (3/4) du cahier des charges, sont destinés à la traction avec L_f : la course de l'extensomètre.

FIN DES REPONSES.